

# 12 décembre ? Oui à l'indépendance de la Kanaky

Category: International

écrit par jmfouquer | 12 octobre 2021

C'est le 12 décembre que doit avoir lieu le referendum devant décider du sort de la Kanaky. Point d'orgue d'un processus de décolonisation amorcé, suite à la mobilisation des indépendantistes, par un compromis contenu dans les accords de Matignon-Oudinot (26 juin et 20 août 1988) qui prévoyaient une période de transition de 10 ans à l'issue de laquelle sera organisé un scrutin d'autodétermination. À l'issue de cette période de transition, l'Accord de Nouméa (8 novembre 1998), signé par les trois partenaires (Etat, FLNKS et RPCR) et approuvé par 72% des habitants, confirme Matignon mais va beaucoup plus loin.

Outre un réel effort de développement et un rééquilibrage des responsabilités avec la création de trois provinces (Nord, îles Loyauté et Sud), dont deux gouvernées par les Kanak, d'un Congrès et d'un exécutif, il accroît en effet très fortement l'autonomie du territoire, tout en réservant à la France un certain nombre de compétences régaliennes. Il reconnaît surtout l'identité kanak et atteste explicitement des méfaits de la colonisation (entre autres, la négation de la culture kanak, la fragilisation de la société, la dépossession foncière, l'absence de droits politiques). Il se place dans une perspective « consensuelle » qui sera à la fois celle d'une reconnaissance de l'identité kanak, matérialisée par un certain nombre de signes identitaires (devise, hymne, drapeau) et celle d'un « destin commun » de toutes les communautés qui ont participé à l'histoire du pays.

Il est décidé que son sort serait tranché par voie de referendum, trois consultations étant nécessaires dans le cas où la réponse serait négative. A la question « Voulez-vous que la Nouvelle Calédonie accède à la pleine souveraineté et

devienne indépendante », le referendum du 4 novembre 2018 repousse cette solution par 56% des voix. Un second referendum, le 4 octobre 2020, confirme cette option. Mais, avec seulement 53% des votants, il atteste des progrès de l'idée d'indépendance.

Le scrutin de décembre, dont la date a été avancée contre l'avis des indépendantistes – il était prévu en 2022 – s'il se tient malgré la pandémie, décidera donc du devenir de la Kanaky-Nouvelle Calédonie. Au-delà des perspectives de construction d'une « communauté de destin » avec tous ceux et toutes celles qui auront voulu ou auront accepté l'indépendance, notamment les « victimes de l'histoire », et des contours qu'ils et elles donneront à cette indépendance, en partenariat ou non avec la France, il est clair que cela ne pourra se faire qu'en appui aux colonisé.es qui constituent le peuple originel, le peuple kanak. Il s'agit donc d'achever un processus de décolonisation inauguré. Il s'agit donc d'achever un processus de décolonisation inauguré il y a plus de trente ans et qui a vu la l'accession des Kanak aux responsabilités. Ils et elles exercent aujourd'hui quatre responsabilités sur cinq (à la tête de deux provinces sur trois, du Congrès, et de l'exécutif). Reste à accéder, après un siècle et demi de colonisation, à la « pleine souveraineté » et à « l'indépendance ». Une perspective que ni les convoitises sur le nickel de l'île, ni les incertitudes géopolitiques de cette région, ne saurait différer.

Fidèle à la tradition anticoloniale dont il est l'héritier, le mouvement Ensemble!, soutient sans réserves la position indépendantiste et les efforts de tous ceux et de toutes celles qui militent pour le oui !